

Image not found or type unknown



Devis " bon pour accord " si travaux non exécutés

Par **mirzou**, le **27/11/2015** à **15:28**

Bonjour

le 24 septembre 2015, je signe un devis " bon pour accord " avec versement acompte, 1 mois 1/2 plus tard, rien, plus de nouvelles, après lettre avec AR à cet artisan lui demandant de commencer les travaux, il arrive, coupe un arbre prévu aux travaux pour faire un parking dans mon jardin, n'enlève pas la souche, et laisse de gros rondins sur terrain, disant on revient dans 1 semaine, et plus rien à ce jour, silence total !! combien de temps je dois attendre pour annuler ce contrat, car plus confiance ! le devis était valide au 22 novembre 2015, et pas de date de de début et fin de travaux . que faire ? je risque quoi si j'envoie à nouveau une lettre avec AR lui laissant l'acompte qui couvre largement le travail accompli à ce jour pour annuler ce contrat .

merci de votre réponse .